

ATTESTATION



L'Organisme Français de Certification OFC atteste que :

ALTITUDES VRD

dont les sites d'exploitation sont situés :

67 Chemin de la Charette, 73200 ALBERTVILLE, France

a été évalué par OFC, sur la base de la matrice inspirée de la norme

NF ISO 26000 - Novembre 2010

« Lignes directrices relatives à la Responsabilité Sociétale »

concernant les activités ci-après :

Etudes, ingénierie et maîtrise d'œuvre des infrastructures.

Détection et géoréférencement des réseaux enterrés.

et le résultat de l'évaluation est :

**Cotation de 51% - Démarche RSE de niveau APPLICATION
Trophée BRONZE 2020**

Attestation établie le **17/04/2020** et valable une année à compter de sa date d'établissement.

La présente attestation a été délivrée dans les conditions d'application fixées par OFC.

Un rapport d'évaluation a été établi, reprenant la synthèse et les résultats de cette évaluation.

Ce rapport est diffusable dans son intégralité sur demande auprès de l'Entreprise.

Pour le Comité de Certification OFC
Jean-Jacques DIEUZY

A handwritten signature in blue ink, appearing to read "JJ Dieuzy", is written over a horizontal line.

ALTITUDES VRD (dit l'entreprise), titulaire de la présente attestation a demandé à OFC de procéder à l'évaluation de ses activités, telles qu'exposées ci-dessus. Au terme de son évaluation indiquée ci-dessus, OFC a délivré le présent document, attestant que ALTITUDES VRD intègre les principes tels qu'exposés au sein de la matrice inspirée de la norme NF ISO 26000 Novembre 2010 concernant le système de management et leurs activités et ce aux jours de réalisation de l'évaluation. Cette attestation ne porte que sur les activités du (des) site(s) indiqué(s) sur celle-ci et réalisées par l'Entreprise, aux dates d'audit d'évaluation mentionnées. La présente attestation qui est inessable, ne peut, en aucune manière, être modifiée unilatéralement, ni altérée par l'entreprise. ALTITUDES VRD s'engage à donner communication, sous la forme et les modalités qu'elle souhaite, immédiatement dès réception de la demande en ce sens, à toute personne qui en fait la demande, du rapport d'évaluation OFC qui intègre les résultats de la présente et ce sans altération ni modification dudit rapport. La délivrance de cette attestation et des résultats de celle-ci ne vaut pas, par elle-même, notification de la conformité, passée, présente et/ou future aux exigences de la législation et/ou d'une réglementation édictée par une administration nationale ou internationale, l'évaluation n'ayant pas pour but ni ne possède les moyens de vérifier l'application passée, présente et/ou future par l'entreprise de la réglementation à laquelle celle-ci est soumise. L'entreprise ne saurait en aucun cas prétendre qu'elle-même et/ou ses produits/services ont été, sont ou seront en conformité avec la législation et/ou la réglementation par le simple fait qu'elle se soit fait délivrer et/ou qu'elle dispose de la présente attestation ou des résultats de cette dernière.

Groupe Organisme Français de Certification.

Siège social : Le Bois d'Arlod – 227 Rue des Vignes, 01200 ELOISE

Bureau commercial : 1 Boulevard Vivier Merle, Tour Suisse, 69003 LYON

Bureau commercial : 17 Rue Robert Schuman, Immeuble l'Obsidienne, 60100 CREIL

info@ofcertification.fr - www.ofcertification.fr